

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Compte-rendu affiché le : 24 mai 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

N° 24-05-02

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

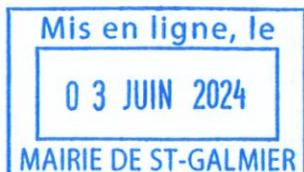
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Philippe DENIS – Christian BECUWE à Daniel DUCROS – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

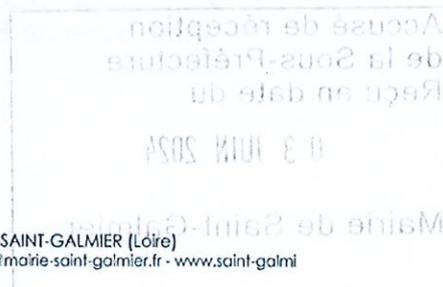
Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 JUN 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 9 septembre 2021, le conseil municipal avait statué sur les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

A compter du 1^{er} mai 2024, la délégation accordée précédemment à Céline BENNICI lui est retirée pour des raisons personnelles. Quant à Thomas ROCHETTE, il est nommé conseiller délégué en charge de l'informatique, de la téléphonie et des nouvelles technologies. Ainsi, le nombre des conseillers délégués reste identique, soit dix élus. En raison de la nouvelle répartition des délégations à compter du 1^{er} mai 2024, il convient de modifier la délibération de 2021, étant précisé qu'il n'y a pas d'incidence financière par rapport à l'enveloppe déterminée en 2021.

Enveloppe globale :

Le montant total des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités des élus est égal au total suivant :

Indemnité du Maire correspondant à 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + (indemnité d'adjoint correspondant à 22 % de l'indice brut terminal x par le nombre d'adjoints). Soit un total de 231 % pour la commune de SAINT-GALMIER.

Considérant qu'il a été donné délégation de fonctions aux adjoints :

Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE et Geneviève NIGAY

et aux conseillers délégués :

Michel FRANCHINI – Suzanne BOICHON – Daniel DUCROS – Christine PALLEY – Serge GRANGE – Françoise PION – Christian BECUWE – Marie-Hélène BRUNET – Régine CHEVALLIEZ – Thomas ROCHETTE (à compter du 1^{er} mai 2024).

Monsieur le Maire propose de fixer ces indemnités comme suit :

- M. Philippe DENIS – Maire : 55% de l'indice brut terminal
- M. Jacques DECHANDON – 1^{er} Adjoint : 21% de l'indice brut terminal
- Mme Solange MORERE – 2^{ème} Adjointe : 12.14%% de l'indice brut terminal
- M. Gilles GRANGIER – 3^{ème} Adjoint : 12.14 % de l'indice brut terminal
- Mme Mireille PAULET – 4^{ème} Adjointe : 12.14 % de l'indice brut terminal
- M. Gérard ALLANCHE – 5^{ème} Adjoint : 12.14 % de l'indice brut terminal
- Mme Arlette PEREIRA – 6^{ème} Adjointe : 12.14 % de l'indice brut terminal
- M. Guy BERNE – 7^{ème} Adjoint : 12.14 % de l'indice brut terminal
- Mme Geneviève NIGAY – 8^{ème} Adjointe : 12.14 % de l'indice brut terminal
- M. Christian BECUWE – Conseiller municipal délégué : 5% de l'indice brut terminal
- Suzanne BOICHON – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier

Mairie de Saint-Galmier
03 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier
03 JUIN 2024

- M. Daniel DUCROS – Conseiller municipal délégué : 5% de l'indice brut terminal
- Mme Françoise PION – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal
- Mme Marie-Hélène BRUNET – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal.
- M. Serge GRANGE – Conseiller municipal délégué : 5% de l'indice brut terminal
- M. Michel FRANCHINI – Conseiller municipal délégué : 5% de l'indice brut terminal
- Mme Christine PALLEY – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal
- Mme Régine CHEVALLIEZ – Conseillère municipale déléguée : 5% de l'indice brut terminal,
- M. Thomas ROCHETTE – Conseiller municipal délégué : 5% de l'indice brut terminal à compter du 1^{er} mai 2024.

Un tableau récapitulatif est annexé, intégrant les majorations pour ancien chef-lieu de canton (15 %) et station classée de tourisme (25 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la nouvelle répartition des délégations et par conséquent les propositions d'indemnités ci-dessus,
- **DIT** que ces modalités entrent en vigueur au 1^{er} mai 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 27 mai 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Gérard Allanche, the secretary of the meeting.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

03 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier